

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges,
au rédacteur en chef, M. ENG. FAVIER, rue du Commerce, 26, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} chez M.
Jean-B. FAVIER, gérant. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires se-
ront remis au bureau.
ANNONCES : 45 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un
but d'utilité générale seront insérés gratis.

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE publiera dans quelque temps, en VARIÉTÉS, le résumé du cours sur la THÉORIE DES COULEURS, que M. CHEVREUL a professé ici il y a quelques années. Nos abonnés nous sauront gré de porter à leur connaissance ce travail, auquel l'auteur a ajouté quelques observations intéressantes, et qui est tracé au point de vue de la pratique ; son importance pour la fabrique lyonnaise étant incontestable.

PÉTITION

Contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail.

La pétition se signe toujours au bureau du journal, rue Duviard, 3, à la Croix-Rousse, et chez notre rédacteur, rue du Commerce, 26, à l'entresol.

LA CROIX-ROUSSE, 14 Février 1846.

CONCURRENCE ÉTRANGÈRE.

Tandis que les excès de la concurrence individuelle entraînent de si déplorables conséquences pour toutes les industries, la concurrence étrangère, établie de peuple, n'a pas des résultats moins désastreux.

Notre fabrique, qui date du XV^e siècle, a vu peu à peu s'éparpiller ses procédés chez toutes les nations voisines. La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Prusse, etc. ont de nombreux ateliers où ils copient avec succès nos nouveautés qu'ils livrent à des prix plus inférieurs.

Dans ces pays l'industrie naissante, favorisée par la coalition des capitaux, par la bienveillance des gouvernements, prend une extension rapide. Les fabricants ont-ils besoin d'habiles ouvriers ? en dépit de nos lois, d'adroits embaucheurs viennent dans nos cités enrôler les travailleurs les plus intelligents, et épuisent ainsi les sources de notre supériorité. Ils ne reculent devant aucun sacrifice pour s'emparer de nos mécaniques, de nos perfectionnements, de nos dessins, de nos artistes. A tout cela quelles forces opposons-nous ? Il est fâcheux à dire, mais il n'est que trop vrai, que le mal augmente sans cesse et que l'on ne songe guère à y apporter un puissant remède.

Comme nous l'avons déjà répété bien des fois, le prix du salaire est aujourd'hui à un taux si bas que, pour beaucoup d'articles, le chef d'atelier, n'arrivant pas à équilibrer ses re-

penses et ses recettes, ne peut satisfaire évidemment ses plus légitimes besoins. Faut-il donc que cette situation continue pour que notre fabrique puisse soutenir la concurrence extérieure sur les marchés étrangers ? Mais que l'on ne l'oublie, si les nations voisines peuvent établir des prix de façons au-dessous des nôtres par suite des facilités que les travailleurs y rencontrent de se procurer les objets de première nécessité, évidemment la fabrique désertera le pays le moins favorisé et courra vers les lieux où du moins son existence est assurée. La patrie de l'ouvrier est celle qui lui procure un travail assez rétribué pour le nourrir lui et sa famille, il se verra forcé, quoiqu'à regret, d'abandonner l'ingrate contrée dont les lois ne garantissent pas même le droit sacré de vivre en travaillant.

Et cependant il n'en est point ainsi pour nous, le sentiment de la nationalité est si profond, si vivace dans tous les cœurs français et surtout dans cette portion de la société qui conserve le plus, au milieu de ses souffrances, la tradition des grands principes, la pratique des plus nobles vertus ; que lorsqu'un négociant demande un rabais sur la façon « pour combattre, dit-il, la concurrence extérieure, » on l'accorde, dût-on s'imposer les plus rudes privations ; que lorsque l'on vient proposer aux travailleurs quelques-uns de ces marchés qui livrent à l'étranger les produits de l'intelligence nationale, ces hommes généreux refusent fièrement l'or gagné par une bassesse.

Les fait sont là pour appuyer notre parole, et devant de pareils témoignages l'on ne peut que s'incliner et rendre hommage à de tels dévouements. Mais, hélas ! tout a un terme : ces privations s'accroîtront au point de ne pouvoir plus être supportées ; ces souffrances atteindront un effrayant degré et nos voisins toujours empressés de profiter de nos fautes et de nos douleurs, auront peut-être alors plus de chance de réussite dans leurs projets d'invasion.

Que diront alors ces hommes avides qui ne voulaient s'imposer aucun sacrifice, et fesaient peser sur le travail seul les diminutions dont le capital devait aussi supporter sa part ? Que diront nos hommes d'état, lorsque nos procédés connus à l'étranger laisseront sans ouvrage, sans moyens d'existence le nombre énorme d'ouvriers qu'occupe l'industrie du tissage à laquelle se rattachent tant d'autres professions ? Comment satisfaire à toutes ces familles qui demanderont à travailler pour vivre ? et quels moyens emploiera-t-on pour combler ce gouffre immense que le paupérisme creuse chaque jour sous nos pieds.

Alors les efforts les plus puissants suffiront peut-être à peine pour rétablir l'équilibre entre les éléments producteurs ; alors on regrettera ces temps d'aveuglement et d'égoïsme, où des améliorations facilement réalisables pouvaient s'introduire et assurer le bien-être à tous. Que l'on y réfléchisse bien, il est temps de s'occuper de ces projets ; il est temps de fixer son attention sur des problèmes si graves. Des symptômes alarmants se manifestent déjà. La contrefaçon étrangère s'accroît sous nos yeux, et pour ainsi dire, avec les moyens que nous lui offrons. Le capital, qui fournit les matières premières à l'industrie, ne supporte aucune des chances défavorables de la vente d'exportation ; le travail, l'intelligence, pressurés par les transactions du commerce parasite, en butte à toutes les pertes, sans espoir de voir augmenter proportionnellement ses bénéfices, le travail, l'intelligence se lassent d'une lutte sans cesse répétée, et contre un ennemi qui n'est jamais vaincu. Peu à peu les forces s'épuisent, le courage s'éteint ; on prête l'oreille aux conseils de la misère, et l'on accepte les offres brillantes que des pays mieux avisés offrent aux hommes de labeurs et de talents, et comme l'exception seule peut jouir de cet avantage, la misère publique s'augmente de ces faveurs particulières.

Certes, nous sommes les premiers à le dire, l'honneur national doit être haut placé. Un peuple comme celui de la France doit arborer bien haut son pavillon et le faire respecter, ou courber de force le front qui osa l'insulter. Nous ne blâmerons donc pas nos représentants de s'occuper des questions lointaines, où la dignité du pays est engagée, que nous tirions vengeance des Malegaches, qu'Orbe ou Rosas apprennent à reconnaître l'influence du nom français, rien de mieux ; que le sort de nos colonies soit prospère, cela est excellent ; mais ne nous arrêtons point à ces questions. Pour Dieu ! Messieurs, songez à vos devoirs ! et le sort de nos fabriques et le spectacle de nos ateliers déserts, de 30,000 ouvriers vivant à peine quand le travail donne et mourant de faim dans les temps de chômage, ne doivent-ils pas un peu plus préoccuper vos veilles et avoir droit à vos égards, que les injures de quelques peuplades barbares, de quelques nations ignorées, dont un vaisseau de ligne aura bientôt raison. La France a une grande mission à accomplir, en portant chez tous les peuples le flambeau de sa civilisation progressive, elle remplit un mandat divin ; elle doit donc semer, sans crainte, des colonies nombreuses sur tous les rivages hospitaliers où nos intérêts peuvent avoir besoin de représentants, en rattachant, par une bonne administration ces forces éparses à la mère-patrie,

FEUILLETON de L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

UN LION DÉCOUVRÉ.

Sur le penchant d'une ravissante colline de notre pittoresque Dauphiné, un élégant jeune homme, en accoutrement de chasse irréprochable, tout debout et appuyé sur son fusil, semblait absorbé dans une profonde admiration.

Il faut avouer que le site en valait la peine ! — Ces crêtes bizarres de rochers, dont le front à jamais blanchi, glace jusqu'aux rayons du soleil, — ces cascades formidables, — ces bois sombres ou gracieux, — ces ruisseaux, — cette riche végétation, — ces accidents sans nom de nos imposantes montagnes, de nos riantes vallées, — tout cela était étalé sous ses yeux !

Mais étaient-ce bien ces merveilles de Dieu qui causaient ainsi sa persistante rêverie ?..

Il était là depuis longtemps, quand une femme, posant doucement sa main sur l'épaule du rêveur : — Que faites-vous donc là, Ernest, lui dit-elle ? — Depuis que je vous y vois en extase, vous avez dû résoudre tout le problème de l'avenir.

Cette femme était d'une beauté qui semblait résider uniquement dans son grand œil noir, dont le rayon, tantôt vous caressant doucement, tantôt vous imposant son pouvoir, vous dominait toujours. — Son front haut et pur était magnifiquement encadré d'épaisses et ondoyantes boucles de cheveux d'un noir jai. — Dans la simplicité de sa toilette on retrouvait ce charme qu'on nomme l'art, et qui n'est cependant que la tendance à l'ordre et à l'harmonie des lignes. — Elle paraissait avoir 30 ans. — Oh ! ma chère Clarisse, répondit le jeune homme, si vous saviez, en effet, combien je pensais en admirant ! — Tenez, depuis que je suis près de vous, en vacances, vous ne m'entretenez que de je ne sais quel rêve magique : — Vous me dépeignez, avec une verve qui vous est familière, ce merveilleux phalanstère, où nous devons, — grands et petits, riches et pauvres, intelligents et simples, — trouver avec notre pla-

ce ici bas, le ciel, le bonheur, la vertu... — que sais-je ? Tout le contraire enfin de ce qui existe aujourd'hui. — Le cœur, les oreilles, les yeux, — tout doit être charmé. — Ce ne seront plus que ravissements, extases, amour de tous pour tous... — Bref, de ces résultats si exorbitants, qu'ils sont et resteront impossibles : — qui ne sait cela ?

Mais il est une chose que vous ne nous rendriez jamais, voyez vous, si le hasard faisait arriver à réalité, ces beaux contes de fée : — Tenez regardez-moi, cette chaumière, que j'ai si souvent contemplée, et devant laquelle tout à l'heure encore je me surprisais à verser des larmes de ravissement !

— Oh ! mais réellement, seraient-ce de vraies larmes, — dit Clarisse en regardant Ernest avec un sourire quelque peu moqueur, — vous en seriez bien capable, mon jeune Lion !

— Ne plaisantez pas, ma sœur, — et cessez donc, pour Dieu, de me croire insensible à tout ! Les beautés de la nature me trouvent faible comme un enfant.

— Et bien d'autres choses aussi, mon pauvre Ernest !

— Vous êtes méchante, ma sœur ! je vous passe cette nouvelle injure, parce que vous êtes mon aînée, plus encore parce que je vous aime. — Mais enfin, ne fût-ce que par condescendance, regardez cette chaumière, — voyez ce toit d'où elle tire son nom : — ce chaume aux mille teintes brunes ; ces murs noirs et recouverts de cette mousse courte et même toujours verte, comme pour égayer la vue du pauvre qui habite ce réduit...

— Ah ! vous savez qu'ils sont pauvres, ceux qui l'habitent ?... interrompit Clarisse.

— Oh ! mon Dieu, je le suppose, pour compléter la poésie ! — Mais qu'importe ? — Peut-on souffrir, dans cet oasis enchanté ! à l'ombre de ces noyers centenaires, dont les branches penchées gardent du soleil cette mystérieuse retraite ! — à côté de cette imposante cascade qui bruit sans cesse en vous parlant de Dieu... — Tandis que ce gracieux ruisseau, tout en baignant vos pieds, semble vous murmurer des paroles d'amour !

Un amer sourire passa sur les lèvres de Clarisse, tandis qu'elle se retournait du côté de la vallée, où l'on apercevait une belle maison, toute blanche, toute régulière, toute harmonieusement percée, et fort sagement exposée au soleil levant. — Le même ruisseau dont parlait Ernest coulait bien là aussi ; mais fort éloigné de l'habitation, il ne circulait

que dans le parc et les prairies. Et touchant du doigt son jeune frère :

— Pourquoi donc, lui dit-elle, avons-nous à grands frais éloigné de nous ce doux ruisseau, qui nous baignait les pieds à nous aussi ?

— Oh ! je ne sais ! répondit Ernest ; ne me ramenez pas à ces monotones lignes droites, ma sœur ! — Voyez plutôt ceci, continua-t-il, en tirant de son carnier un riche album ; j'ai croqué cette délicieuse chaumière de tous les côtés ; le point de vue varie, mais ne cesse jamais d'être pittoresque.

— En effet, répondit Clarisse, en se penchant vers l'album, — c'est incontestablement admirable... en dessin ; et cela fera fortune à Paris ! — Oh ! vous avez raison : notre siècle a mis à l'index la ligne droite ! elle déplaît aux heureux du jour, comme une critique ou un remords. — Et les artistes leur servent ce qui leur va ! — c'est comme la misère : il est bien plus aisé de la peindre que de s'en inquiéter ou d'y remédier. — Aussi tâche-t-on d'en éloigner la perspective, en lui défendant l'entrée des villes les plus civilisées. — Quant aux misérables des campagnes, ils ont la vue du ciel et les beautés de la nature !

Venez, Ernest, montons vers cette ravissante chaumière : entrons-y ; et à vous, dont la naïveté égale l'ignorance de la vie, il sera permis alors de verser des larmes. — Venez. — Ma sœur, arrêtez : une jeune fille au seuil de cette demeure !... Ah ! c'est le complément de mon idille ! — Elle est jolie comme les anges, ajouta-t-il, en mettant à ses yeux son lorgnon doré... — mais quels vêtements, bon Dieu ! — c'est à désenchanter !

Et le lorgnon lui tomba des mains.

— Allons, enfant, montez donc avec moi ; je le veux.

— Vous êtes cruelle, ma sœur ! Je sens là, que vous allez briser toutes mes joies, toutes mes illusions peut-être. — Que vous ai-je fait pour me tuer ainsi à l'aurore de ma vie !

— Un homme, Ernest, ne doit se nourrir que de vérités : les illusions sont indignes de sa force : laissons cela aux femmes.

En achevant, elle ouvrit, ou plutôt poussa la porte sans serrure, qui céda aisément.

— Ah ! fit Ernest, en se reculant, on marche là dedans, sur une terre humide comme dehors ! mon Dieu, le jour se voit au travers de ce chaume !... il doit pleuvoir ici !

nul doute que les transactions du pays n'y gagnent d'immenses ressources, et que bientôt les peuplades barbares ou sauvages qui avoisineront ces rayons éloignés du foyer central, ne viennent se grouper autour des nouveaux venus et constituer un faisceau puissant de tous les âges de la société. Mais, nous le demandons, donner une importance trop grande à un fait secondaire, combattre dans des régions lointaines sans coloniser, ou bien coloniser avec des éléments d'organisation sociale si peu complets, tout cela est selon nous se leurrer de demi-mesures, ne pas chercher directement le fond des questions.

La concurrence individuelle nous tue par ses excès; la concurrence étrangère menace nos industries d'une ruine prochaine. Une autre organisation des éléments producteurs peut seule arrêter le progrès de ces malheurs: c'est là où est le nœud du dilemme. — Rechercher les conditions de cette organisation nouvelle, — Appuyer, à l'étranger, nos relations par de bonnes alliances politiques. Tels sont, selon nous, les deux termes du problème que nous ne cesserons de proclamer et sur lesquels nous appelons toute l'attention.

La société de St François-Xavier.

Depuis sa constitution, la société de St. François-Xavier a préoccupé vivement les esprits. On en a dit beaucoup de bien et beaucoup de mal. Nous avons voulu laisser passer cette rumeur et juger sagement cette institution, la juger enfin en connaissance de cause. A d'autres publicités nous laissons le plaisir de l'aggression continuelle, sans études et parfois sans raison. On connaît cette plaie du journalisme, qui amène sa déconsidération et qui se fait un mérite d'écrire sans savoir, de juger sans connaître. Nos sentiments ne peuvent s'accorder avec cette manière de voir; aussi nous n'avons jamais que les faits qui partent d'une conviction, et on ne nous prend pas à nous contredire d'une page à l'autre.

Certes, si la société de St. François-Xavier n'avait pas eu autant de retentissement, nous aurions pu dire simplement notre avis sans entrer bien avant dans la discussion; mais cette institution naissante menace de tout envahir, elle s'adresse aux maîtres, elle recherche tout les travailleurs et s'écrit d'un air paternel: «Fuyez les cabarets, mes enfants, apportez-vous vos économies, créez-vous des ressources pour la vieillesse, pratiquez votre religion, mais surtout évitez ces impies qui veulent vous faire croire que votre sort est d'être heureux sur terre; ils mentent: le vrai bonheur n'est qu'au ciel; habitez-vous donc à souffrir.» Une pareille tendance est fâcheuse; et nous devons le déclarer, en parlant ainsi l'église n'accomplit point sa mission. Comment! le bonheur est au ciel, dites-vous; mais si l'on ne prouve que je puis le réaliser sur terre, que tout au moins je puis améliorer ma position par des modifications praticables, je dois me boucher les oreilles et crier à l'impiété. Oh! ceci est trop fort, et cette prétendue doctrine de l'église n'est que l'argument de la puissance sur la faiblesse; la constitution d'une caste privilégiée sur une masse souffrante et résignée; la jouissance d'une minorité au détriment d'une majorité déshéritée; et telle ne doit pas être la loi de Dieu, car Dieu n'a pas d'enfants bâtarde.

Mais pourquoi donc rassemblez-vous ces hommes qui s'approchent avec une foi sincère de vos autels, pourquoi les réunissez-vous dans ce lieu sanctifié par le Dieu mort sur la croix pour racheter ses frères, si ce n'est pour chercher à améliorer leur position; si le malheur est la condition de l'humanité pourquoi donc ne pas dire que l'abrutissement moral n'est pas le résultat de cette condition, pourquoi donc prêcher contre l'i-

rognerie, si au bout de toutes ces peines vous ne laissez que cet espoir lointain et ignoré, le royaume du ciel.

Maintenant vous demandez des économies aux travailleurs; mais quand donc voulez-vous qu'ils en fassent, lorsque le salaire ne leur permet pas de suffire aux premières nécessités de l'existence; vous leur demandez 50 cent. par mois; où les prendront-ils quand ils n'ont pas d'ouvrage? Si vous voulez que cette société ait un but de véritable soulagement, cherchez alors que chez l'ouvrier les ressources à offrir à l'ouvrier; car la concurrence et le chômage les lui enlèvent chaque jour.

Vous voulez lui rendre sa religion; oh! tant mieux; mais pour cela ne lui présentez pas le dogme d'une divinité cruelle imposant des privations perpétuelles aux uns et accordant des privilèges et des faveurs aux autres.

Ce que nous reprochons à la société de St. François, c'est qu'elle ne nous a pas paru posséder les conditions d'améliorations progressives que doivent posséder toutes les institutions nouvelles, surtout quand elles s'adressent au peuple. Si elle avait eu pour but de réunir dans une association fraternelle les puissants et les faibles, d'inspirer aux uns les pensées de la charité du Christ, aux autres des sentiments de reconnaissance; si enfin elle avait accepté les conséquences d'une religion d'amour et de vérité, qui a inspiré au père Lacordaire ces paroles que l'on ne saurait trop louer:

« Il est admis que l'association est le seul grand moyen économique qui soit au monde, et que si vous n'associez pas les hommes dans le travail, l'épargne, le secours et la répartition, inévitablement le plus grand nombre d'entre eux sera victime d'une minorité intelligente et mieux pourvue des moyens de succès. Je ne prends pas sur moi de louer tous les plans d'association qui se pressent au jour, toutes les tentatives de communauté qui demandent l'eau et le feu. Je loue seulement l'intention, parce qu'elle est un hommage aux vrais sentiments de l'humanité. Ne l'oubliez pas, messieurs, tant que nous sommes isolés, nous n'avons à espérer que la corruption, la servitude et la misère: la corruption, parce que nous n'avons à répondre que de nous-même à nous-même, et que nous ne sommes pas portés par un corps qui nous inspire respect pour lui et pour nous; la servitude, parce que, quand on est seul, on est impuissant à se défendre contre quoi que ce soit; enfin la misère, parce que le grand nombre des hommes naît dans des conditions trop peu favorables pour soutenir jusqu'au bout son existence contre tous les ennemis intérieurs, s'ils n'est assisté par la communauté des ressources contre la communauté des maux. L'association volontaire, où chacun entre et sort librement, sous des conditions déterminées par l'expérience, est le seul remède efficace à ces trois plaies de l'humanité: la misère, la servitude et la corruption. »

Alors nous serions les premiers à nous joindre à ses efforts; mais tant que le clergé ne comprendra pas la tâche qui lui est assignée; tant qu'il n'acceptera pas franchement les idées d'une meilleure organisation sociale; tant qu'il tournera dans le cercle vicieux des vieilles erreurs, nous chercherons à combattre son influence et à le rappeler au but qu'ont entrevu déjà plusieurs de ses membres d'une haute intelligence.

Etat de la Fabrique.

Quelques ventes importantes se sont faites en châles au quart. Nous souhaitons vivement que cet article reprenne un peu d'activité. Les frais considérables de montage que quelques chefs d'ateliers avaient faits et la diminution subite des prix de façon occasionnaient des pertes véritables à tous ceux qui travaillent dans cette spécialité; il serait temps qu'en reprenant faveur ces châles reviennent à un prix de façon raisonnable, qui permit à l'ouvrier de vivre, et pût l'aider à recouvrer ses avances; car, au taux actuel, il est

impossible au fabricant de pouvoir vivre sans se créer des dettes.

On parle aussi de plusieurs livraisons majeures d'étoffes unies noires; en général les gros articles reprennent, et il est probable que le Damas sera appelé à faire campagne la saison prochaine. Tous ces commencements sont bien légers devant les besoins qui assiègent depuis longtemps tant de familles que le chômage si prolongé a laissé sans ressources. Cependant nous sommes heureux de cette espérance d'un avenir moins sombre. Nous pensons, en effet, que la réduction des droits d'importation en Angleterre engagera les négociants de ce pays à donner de fortes commandes, car il est certain que cette diminution dans les prix amènera de fortes ventes. La consommation des étoffes de soie, réservée autrefois aux classes riches, deviendra plus générale et parviendra dans la bourgeoisie. Toute spéculation à cet égard est donc sûre d'un bon succès, et nous aimons à penser que nos ateliers en ressentiront l'heureuse influence.

Les causes des sinistres qui ont effrayé notre place cessent peu à peu; les négociants, revenus de leurs erreurs, grâce à ces leçons un peu fortes, s'abstiendront sans doute désormais des chances périlleuses du jeu. Les journaux affirment que les tribunaux s'occupent activement de rechercher les moyens de sévir contre de pareils abus, et le procès qui s'instruit à Paris laisse presumer que l'on entre enfin dans la répression de ces honteux désordres. Le commerce, délivré de ces entraves, reprendra une force nouvelle qu'il puisera dans une confiance réciproque, et les transactions reprendront leur activité ordinaire.

Qu'une récolte heureuse amène une diminution sur le prix des matières premières, et nous aurons peut-être à enregistrer une année favorable, où du moins, si les travailleurs ne peuvent, par suite de l'infériorité des salaires, réaliser de grands bénéfices, du moins ne craindront-ils pas de voir leur existence et celle de leur famille menacées par suite de la cessation de leurs travaux.

Conseil des Prud'hommes.

DISCOURS DE M. BRISSON.

Messieurs,

Avant de procéder à l'installation de nos nouveaux collègues, permettez-moi, Messieurs, de mettre sous vos yeux le résumé des travaux du Conseil pendant l'année qui vient de s'écouler.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1845 le Conseil a tenu 156 audiences publiques.

6,035 causes ont été présentées.

Elles se répartissent de la manière suivantes:

Entre négociants et chefs d'ateliers	2,445.
Entre chefs d'ateliers et compagnons	1,506.
idem. et apprentis	1,409.
idem. et dévideuses	522.
Pour l'industrie des tulles	130.
Pour la dorure	16.
Pour la chapellerie	7.

6,035.

Sur ce nombre 88 jugements seulement ont été enregistrés. Il en résulte que 5,947 causes ont été conciliées.

Outre les travaux d'audience les diverses sections du Conseil ont procédé dans la salle du greffe à 804 arbitrages.

Votre président dans ses audiences journalières au secrétariat a donné près de 2,600 avis ou consultations.

340 surveillances d'apprentis ont été exercées par MM. les Prud'hommes chefs d'ateliers.

205 résiliations d'actes d'apprentissages ont été opérées, elles ont donné lieu à 144 rapports du médecin du Conseil.

15 saisies pour contrefaçon ont été soumises à votre appréciation et la plupart résolues par vous par voie d'arbitrage.

Enfin, 375 dépôts contenant un grand nombre d'articles et échantillons ont été reçus à votre greffe.

— Clarisse le poussa légèrement jusque dans l'intérieur.

— Quoi! voilà donc la misère!... dit-il en fermant les yeux, et les voilant de sa main. Ah! c'est affreux! comment se faire une idée de cela quand on ne l'a pas vu!

Ma sœur, permettez-moi de sortir d'ici! J'ai visité les prisons des criminels; ce sont des palais à côté de cela. — De grâce descendons! Je tremble, je frissonne.

— Tout-à-l'heure, mon enfant, un peu de courage pour ceux qui souffrent là!... et vous serez guéri peut-être, de cette admiration du laid qui vous animait tout-à-l'heure, parce que vous ne l'envisagiez que de loin!

Voyez-vous, Ernest, si le beau n'est pas le bon, il ne saurait plus être qu'une aberration de notre esprit faussé.

Puis, s'approchant d'un vieux fauteuil de bois où quelque chose caché sous des haillons, gisait tout replié sur lui-même:

— Etes-vous malade, pauvre mère dit Clarisse avec bonté?

Mais cette chose sans nom, ne bougea ni ne répondit.

— Elle ne vous entend pas, madame, dit une jeune fille, en s'approchant timidement. — Elle est sourde et aveugle.

— Mais pourquoi cette immobilité?

— Ah! madame, c'est qu'elle est paralysée!

— Mon Dieu! mon Dieu! disait tout bas Ernest, sans songer cette fois à regarder l'enfant. — Je me sens de plus en plus glacé ici! Est-il possible que ce soit là des êtres de notre espèce!

— Et comment vivez-vous mon enfant, continua Clarisse.

— Hélas! madame, c'est bien difficile, allez! Et plus d'une fois nous cherchons dans le sommeil l'oubli de notre faim. — L'été je vais glaner et vendre mes gerbes quelques sous. Je trouve des noix sous les noyers et nous les faisons sécher pour l'hiver. — Puis enfin, ajouta la pauvre petite en hésitant et baissant la tête, je vais demander un peu de pain dans les maisons voisines; mais l'hiver, si vous saviez, c'est bien affreux: nous gelons dans cette mauvaise chaumière où vous voyez le jour de tous côtés. Toutes ces eaux qui coulent là ne sont plus que glace, et quand vient le dégel elles entrent chez nous.

— Le ruisseau poétique, voyez-vous Ernest, dit Clarisse à son frère.

— Oh! faites-moi grâce, ma sœur; ne m'achevez pas! Je souffre assez.

— C'est cela, continua la petite, qui a paralysé ma grand-mère. — L'hiver, coucher sur une paille, presque sans couvertures, ce n'est pas chaud! aussi sommes-nous raides la nuit, bien que nous couchions ensemble.

— Quoi! vous jolie enfant, dit Ernest qui avait enfin regardé la petite, vous, fraîche fleur, coucher aux côtés de cette vieille femme paralysée!

— Voilà que vous vous accoutumez, Ernest, observa Clarisse, avec un imperceptible sourire.

— Toujours méchante, ma sœur! Comment voulez-vous donc qu'on ne voit pas ce qui est joli même sous les haillons.

— C'est que tout-à-l'heure vous admiriez tant ce qui est vraiment laid!

— Ah! Clarisse j'en suis cruellement guéri!

Cependant Clarisse tout en parlant, avait déposé sur les genoux de la vieille femme tout ce qu'elle possédait de monnaie. — Ce que la vieille sentait, elle leva un peu la tête, comme si elle eut voulu apercevoir la personne généreuse qui la secourait.

— Jésus-Maria! dit-elle en joignant les mains, c'est encore la bonne dame, bien sûr! — n'est-ce pas, Marguerite?

— Oui, mère, cria la petite dans l'oreille de la pauvre sourde: elle, et un beau monsieur.

— Ah! chère dame du bon Dieu, reprit la malheureuse paralysée, vous serez récompensée du bien que vous faites ici-bas! Je prie pour vous, mais j'ai rien autre à donner, et pas autre chose à faire. Et le bon Dieu vous bénira! Ce n'est pas que l'aumône ne me soit dure pourtant! C'est cruel à qui n'y fût pas habitué; si vous saviez, j'étais à mon aise, moi: Tout ce que vous voyez à l'entour de cette maison m'appartient; mais j'ai tout perdu ensemble; mon fils, ma bru, et mes forces. Alors il m'a fallu élever la petite qui est là, j'ai voulu l'envoyer à l'école, pensant que c'était toujours une ressource que le savoir. Petit à petit j'ai tout vendu. J'ai fait une bêtise; car je vois bien que ça ne sert à rien du tout de savoir bien lire et bien écrire; ça vous empêche-t-il de mourir de faim, de froid, de maladie?

Hélas! Sainte-Vierge je voudrais bien m'en aller, à quoi sert de vivre inutile sur la terre. Et pourtant j'ai encore un regret à la vie: qui

gardera sage, cette pauvre enfant, que sa mère m'a confiée en mourant.

Pendant que la vieille parlait, Ernest tirait par le bras sa sœur en disant:

Oh! pour Dieu descendons Clarisse, je suffoque ici, je vous dis: j'en ferai une maladie. Adieu, pauvre belle enfant, ajouta-t-il; espoir et patience!

Ils arrivèrent à la blanche maison de la vallée, sans s'être dit un mot de plus.

Cette nuit là Ernest ne rêva que de beaux yeux et de haillons; de bois touffus et de grabas; de soleil et d'eau glacée. — Il s'éveillait en sursaut, tâtant son lit pour s'assurer qu'il était bien de duvet, non de paille.

— Et lui qui se levait si tard d'ordinaire, il fut debout avant l'aube. Il endossa tout son attirail de chasse... et passant à la cuisine il remplit son panier de pain blanc de viandes rôties, de biscuits... de tout ce qu'il trouva sous sa main. — Il partit ainsi, marchant légèrement dans l'allée sablée au-dessous de la chambre de sa sœur, afin de ne pas l'éveiller.

Comme il avait fait quelques pas, il entendit prononcer son nom, il se retourna fort contrarié, en voyant Clarisse à la croisée.

— Sitôt en chasse, cher frère? — Vous êtes matinal dans vos exploits à ce qu'il paraît: votre panier est déjà bien garni!

Et sans attendre de réponse, elle referma soudain la fenêtre, en souriant à sa manière: c'est-à-dire avec un mélange inouï de malin triomphe et de tendre bienveillance.

« Il est jeune se dit-elle, il est bon! heureuse, si je puis garder son cœur de cette contagion d'égoïsme qui dévore le siècle. »

Mais tandis que ses réflexions, où elle restait absorbée, l'enchaînaient loin du moment présent, Ernest gagnait rapidement la maison de la veille.

— Il ne s'arrêta pas à la contempler cette fois; car, même de loin, elle lui parut affreuse, ignoble, attristante: Il avait vu le dedans.

M.me EUD. DE CROIZIER.

(La suite au prochain numéro.)

Dans l'année 1844 il y avait eu 5,469 causes et 677 arbitrages, il en résulte pour cette dernière année une augmentation de 566 causes et 127 arbitrages.

Comparativement aux années antérieures cette augmentation est infiniment plus forte.

Ainsi, Messieurs, loin d'espérer une diminution dans vos travaux, vous devez redoubler de zèle et d'activité pour suffire aux exigences probables de l'année dans laquelle nous entrons.

En signalant cette augmentation de causes portées devant votre juridiction, il me serait agréable d'en trouver le motif dans un développement plus étendu de notre industrie, dans le rapide essor donné aux transactions commerciales par de nombreuses et importantes commandes. Malheureusement, Messieurs, l'année qui vient de s'écouler a révélé par un assez grand nombre de faillites et de cessation de commerce la détresse qui pèse sur notre fabrique.

Je me hâte d'ajouter que tout fait espérer que nous touchons à la fin de cette crise, et que de nouveaux traités de commerce, de nouveaux tarifs que la sollicitude de notre Gouvernement a provoqué, redonneront bientôt à notre industrie cette activité dont elle a besoin, et que seconde si bien le génie créateur de nos fabricants.

De toutes les améliorations opérées par vos soins, il n'en est point sans contredit de plus importantes que celle du conservatoire des échantillons, on peut apprécier déjà l'importance de cette magnifique collection, elle s'est enrichie en 1845 de 6 nouveaux carnets et de 2,258 échantillons.

Tous les échantillons ou dessins déposés dont le privilège expirait dans l'année 1843 sont entièrement classés.

Le conservatoire s'est augmenté en outre des dépôts qui ont été effectués au Conseil des prud'hommes de Cambrai; tous ces échantillons proviennent de la manufacture d'impression sur étoffes de MM. Jourdan frères de trois villes.

Le conservateur s'occupe en ce moment de leur classement. Aujourd'hui le conservatoire se compose de 22 carnets dont 8 entièrement garnis, sur lesquels sont repartis environ 14,000 échantillons.

Ce nombre avec celui des dessins porte à environ 20,000 le total des échantillons ou dessins composant cet établissement.

Il est à remarquer que les derniers dépôts contiennent des échantillons d'une dimension plus grande que précédemment et plus convenables à la destination.

Ainsi, Messieurs, cet immense répertoire qui est à la disposition de la fabrique, deviendra de plus en plus une source féconde où nos industriels pourront puiser des inspirations et des matériaux pour la création de leurs articles.

Les châles et écharpes cachemire qui ont été confiés au Conseil par la Chambre du commerce ont captivé plusieurs mois l'attention des fabricants, des mouliniers et principalement des brodeuses.

Le conservatoire a dû à la sollicitude de négociants recommandables, et notamment à celle de M. Arquillière, d'avoir pu exposer au public pendant près de deux mois, des châles cachemires brodés en dorure d'une grande richesse, provenant des fabriques de la Perse.

J'appellerai maintenant, Messieurs, votre attention sur la multiplicité des causes qui ont lieu entre les chefs d'atelier et les apprentis.

Les nombreuses résiliations que vous avez été forcés de prononcer, les rapports du médecin du Conseil, qui, cette année sont d'une proportion presque triple que ceux des années précédentes, attestent qu'il y a un remède efficace et une attention sévère à porter sur les actes d'apprentissage.

Plusieurs ont été annulés parce qu'ils avaient été contractés par des enfants trop jeunes et trop faibles; d'autres par le défaut de soin et l'oubli des devoirs des maîtres d'apprentissage, qui ne devraient jamais perdre de vue que les enfants qui leur sont confiés doivent trouver chez eux les soins de la famille; enfin, le plus grand nombre des résiliations a été provoqué par l'insubordination des apprentis entraînés souvent par de perfides conseils et de mauvais exemples.

Plusieurs fois vous avez été obligés d'user de sévérité et d'appliquer les peines disciplinaires que la loi vous confère.

C'est par votre intervention paternelle, par votre action moralisatrice, que vous obtiendrez le remède à ces déplorable conflits, car vous le savez, Messieurs, l'apprentissage exerce une grande influence sur l'avenir et le sort des ouvriers.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de stimuler votre zèle. Je sais tout ce que vous avez mis de soin et d'activité dans l'accomplissement de vos travaux, je me plains d'autant plus à vous rendre cet hommage mérité, que cette année des démissions nombreuses ont éclairci nos rangs, et qu'indépendamment du plus grand nombre de causes qui ont été portées devant vous, il en est résulté pour la plupart d'entre vous une grande augmentation de travail.

Vous en trouverez la récompense dans le sentiment d'avoir dignement rempli votre mandat, dans le respect et la déférence qui se manifestent pour vos décisions et dans l'estime de vos concitoyens.

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, de vous féliciter sur l'heureuse harmonie qui n'a cessé de régner parmi vous dans tous les travaux du Conseil. C'est cet accord parfait entre les divers représentants de notre fabrique qui a rendu plus facile la tâche de votre président, et qui promet les plus heureux résultats, en continuant entre tous l'union si nécessaire à la prospérité de notre belle industrie.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 11 FÉVRIER 1846.

Martin réclame à Bouteille frères, une indemnité pour chômage, aux termes d'une convention écrite, produite au Conseil, ces derniers doivent lui tenir compte de 3/4 de journée moyenne, pour chaque jour de chômage au-delà du maximum de deux jours d'attente à la fin de chaque pièce, soit en matière ou dessin. Le sieur Bouteille prétend que s'il

a manqué à ses engagements en ne tenant pas compte des jours de chômage, c'est qu'il ne s'y croit pas obligé, attendu que le sieur Martin lui-même y a manqué tout le premier en ne lui rendant pas de la bonne fabrication comme il s'y est engagé par ladite convention; il explique que sur les deux métiers que Martin fait valoir pour leur maison un seul fabrique bien, le deuxième conduit par le fils du réclamant, lequel est très-peu expérimenté, confectionne mal et rend presque constamment de la mauvaise fabrication; déjà précédemment, sur un premier refus de la maison Bouteille d'exécuter les conventions, un renvoi pardevant arbitres pour examiner la fabrication avait eu lieu. Les arbitres n'ayant pas reconnu l'allégation de mauvaise fabrication suffisamment fondée, avaient ordonné la remise immédiate d'une pièce pour l'exécution des conventions.

Le Conseil renvoie les parties pardevant les mêmes arbitres, auxquels il est adjoint deux nouveaux membres pour examiner de nouveau la fabrication.

— Pelout a monté un métier de velours 3/4 pour le sieur Bonnard, une pièce de 80 mètres lui a été remise pour être confectionnée en trois poils, les deux premiers poils sont fabriqués et rendus, la vente de cet article étant passée, le sieur Bonnard refuse de donner un troisième poil pour finir la toile.

A une précédente audience, le Conseil avait engagé le sieur Bonnard à remplacer sans frais par un autre velours le métier qu'il ne pouvait continuer, un 25 tramé cuit avait été offert et accepté, mais le sieur Bonnard ayant refusé de fournir le remisse, le chef d'atelier qui n'en possède plus de ce compte, attendu qu'il avait été obligé de défaire ceux qu'il avait pour faire confectionner celui en 3/4, refuse de faire de nouveaux frais, réclame un poil pour achever les 22 mètres qui lui reste à faire ou une indemnité.

Le Conseil adoptant les conclusions de ce dernier lui alloue 40 fr. d'indemnité.

— Manlius expose au Conseil qu'ayant disposé un métier pour la maison Peillon, et d'après le refus de la ladite maison de lui continuer de l'ouvrage jusqu'à ce qu'il eût couvert les frais nécessités par la disposition de ce métier, il s'était vu dans l'obligation de faire comparaître le sieur Peillon à la barre du Conseil pour lui réclamer l'indemnité qu'il lui refusait. Le Conseil ayant renvoyé la cause pardevant arbitres, ces derniers auraient prononcé qu'en l'absence de motifs qui puissent légitimer le refus, et attendu que le métier n'a pas suffisamment recouvert les frais, l'ouvrage lui serait continué.

En lui donnant une pièce conformément à cette décision, une condition onéreuse pour lui et contraire à la décision des arbitres a été inscrite sur son livre sans son consentement; cette condition porte que cette pièce lui est donnée pour annuler toute réclamation d'indemnité pour frais de montage.

C'est contre cette inscription qu'il réclame aujourd'hui; il fait observer en outre au Conseil, que déjà précédemment, il avait monté un métier qui a peu produit de façons, et que cette dernière disposition lui a été remise pour le compenser du premier montage.

Le sieur Peillon oppose qu'il ne croit pas s'être écarté de la décision des arbitres en inscrivant cette condition sur le livre de Manlius, lesquels auraient dit, selon lui, qu'une pièce seulement lui serait donnée pour toute compensation.

Le rapport des arbitres entendus: le Conseil prononce la radiation de l'inscription, et conserve au chef d'atelier tous ses droits.

— Blanchard demande la résiliation de l'acte d'apprentissage de son fils placé chez Husson, se fondant sur l'impossibilité où se trouve son enfant de continuer la confection des velours sans altérer sa santé, ce qui est confirmé par le rapport d'un médecin. Husson ne consent à la résiliation qu'en réclamant l'indemnité de 200 fr. fixée par l'engagement.

Le Conseil, considérant que l'impossibilité où se trouve Blanchard de continuer son apprentissage ne suffit pas pour priver le chef d'atelier de toute indemnité, résilie les conventions et condamne Blanchard père à donner 100 fr. de défraiement à Husson.

— Mlle Baire demande la résiliation de son acte d'apprentissage contracté avec Lhopital pour la fabrication des velours, se fondant sur ce que celui-ci, joignant à sa profession de veloutier celle de cafetier, la fait servir dans son établissement comme domestique au lieu de la faire constamment travailler sur le métier, ce qui n'est pas nié par Lhopital qui déclare cependant que c'est la première fois que la demoiselle Baire s'est plaint de cela.

Le Conseil, considérant qu'un apprenti ne peut être détourné des occupations de l'état pour lequel il s'est engagé, résilie les conventions sans indemnité, néanmoins, la demoiselle Baire ne pourra se replacer qu'en qualité d'apprentie.

— Buisson a exercé une contravention contre Bernard pour un ouvrier que celui-ci occupait sans livret, lequel est chargé d'une dette au profit de Buisson. L'ouvrier objecte que l'autorisation de travailler lui a été donnée verbalement

par Buisson, auquel il n'a pas laissé ignorer qu'il allait travailler chez Bernard, lui ayant laissé son adresse par écrit. Un témoin confirme les allégations de l'ouvrier, qui réclame, en outre, une somme de 100 f. promise par Buisson pour des soins concernant la fabrication des velours, que ce dernier ne connaissait pas parfaitement, lorsque ledit ouvrier entra chez lui pour travailler. Ladite somme de 100 f. serait à déduire sur la dette de ce dernier. Un témoin dépose que la promesse fut faite devant lui.

Le Conseil annule la contravention, et renvoie les parties au greffe pour le règlement de leur compte.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Le journal *l'Algérie* publie les nouvelles suivantes, datées de Sétif, 29 janvier :

Abdel-Kader vient d'arriver sur nous comme la foudre. Dans sa marche de Boghar à Fom Ouad-el-Djenan, il a impitoyablement razzé toutes les tribus qui ne lui avaient pas à l'avance envoyé des gages de leur soumission.

Les Ouled-Messelem, tribu de la subdivision de Sétif, ont été entamés. Tous les Arabes de cette contrée redoutent comme un fléau l'arrivée d'Abdel-Kader sur leur territoire. M. le lieutenant-colonel du 19^e léger vient de sortir à la tête de 1500 hommes, pour se porter dans le Medjana.

Toutes les forces disponibles de la subdivision, soldats français et cavaliers indigènes, ont été réunis pour former cette colonne.

P. S. On affirme qu'Abdel-Kader est à la tête de 2,000 cavaliers au moins, et qu'il a fait avec eux une razzia considérable sur les Ouled-Sidi-Aissa de l'est, marabouts qui exercent la suzeraineté religieuse sur la plus grande partie de l'ancienne Beylik de Titteri. Ils habitent dans la plaine connue sous le nom de désert de Sidi-Aissa, au pied des versants méridionaux de l'Ouannougha.

CHRONIQUE.

PETITE REVUE ARTISTIQUE.

Thalberg est parti emportant une ample moisson de bravos, et les artistes qui ont figuré dans ces concerts ont déployé de leur côté, un talent qui leur a valu une bonne part de l'admiration générale. — Citons entre autres pour ne pas les nommer tous, Mme Jullian et M. Eisenbaum, violoniste dont l'archet prestigieux a vivement excité l'enthousiasme de ses auditeurs.

Charles VI, le Diable à quatre, la reprise du Roi d'Yvetot et de la Norma se partagent les soirées du Grand-Théâtre, qui tous les samedis ouvre les portes de ses bals aux joies du carnaval, Mme Jullian a obtenu le plus grand succès dans Norma. Mais hélas! nous ne pouvons en dire autant de Delavarde, qui ne remplit ni comme acteur, ni comme chanteur aucune des conditions de ce rôle difficile qui demande pour être convenablement interprété un musicien émérite. — M. Dayet, ténor, que nous avons entendu chanter dans une matinée musicale donnée dimanche passé au cercle Philharmonique, et dont nous avons applaudi les qualités vocales et surtout l'excellente méthode; rend admirablement le rôle du ténor de la Norma à ce que plusieurs personnes nous ont assuré. Pourquoi donc la direction qui tient tant à satisfaire le public, ne profite-t-elle pas du passage de cet artiste pour l'engager à donner quelques représentations de cet opéra. Nous émettons ce vœu dans l'intérêt de l'art et des plaisirs du public.

M. Tholer, excellent baryton, dont la voix pure et bien timbrée nous avait fait tant de plaisirs dans un des derniers concerts de la société Philharmonique, va donner avec Mlle Grégoire, jeune cantatrice distinguée, appelée aux plus brillants succès; une matinée musicale à laquelle nous convions tous les amateurs de la bonne musique. Ces deux chanteurs sont élèves de M. Jansenne dont l'habileté comme professeur nous est connue. De pareils disciples font honneur au maître quelle que soit déjà sa réputation.

Les derniers temps de pluie qui ont précédé ces jours de froid, ont rendu quelques rues de la Croix-Rousse impraticables aux piétons. Il serait urgent pour l'avenir de certains quartiers qui prennent chaque jour une belle extension, que le conseil votât les fonds nécessaires au pavage d'un grand nombre de rues. Nous ne saurions aussi trop appeler l'attention de l'administration sur l'enlèvement des immondices et sur le balayage. — Ne pourrait-on pas prendre aussi quelques mesures de salubrité pour l'intérieur des maisons. La majeure partie des escaliers ne sont point éclairés, les portes d'allées ferment très mal; les latrines, placées sur les papiers et tenues malproprement, répandent une odeur fétide. En s'occupant de ces détails, l'administration de notre commune, qui a déjà déployé tant de zèle en différentes circonstances, acquerra de nouveaux droits à la reconnaissance publique. Espérons enfin que la fondation de l'hôpital, dont on parle depuis longtemps, viendra ajouter aux améliorations déjà introduites, un monument dont l'utilité est reconnue par tous les habitants.

— Les notables commerçants de l'arrondissement de Lyon se réuniront le jeudi 19 février et jours suivants, s'il est nécessaire, à dix heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal de commerce, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, pour procéder aux opérations relatives au renouvellement annuel et partiel du Tribunal de commerce de Lyon.

Les opérations de l'assemblée auront pour objet la nomination :

1^o De six juges, en remplacement de MM. Thomas Tardy, président, Pierre Gros, Bruno Faure, Balthazar-Jean Ba-

ron, Félix Dumortier, Joseph-Charles-Antoine Crozet de la Fay ;

2° De quatre suppléants, en remplacement de MM. Léon Félicien, Louis-François-Joseph Hobitz, Jean Bouchardier et Jean-Simon Saissy.

COMMUNICATIONS.

Monsieur,

Ceux qui ont lu le *Censeur* du 5 novembre dernier, et les articles qui ont suivi, à propos du mémoire de M. Kauffmann sur les causes locales qui nuisent à la fabrique lyonnaise (1), ont pu suivre avec l'auteur l'histoire des développements de notre industrie et de sa décadence, depuis l'émigration des Florentins jusqu'à nous. L'écrivain nous indique enfin, comme garantie d'une ruine plus complète, et pour combattre la concurrence de l'étranger, le moyen de réunir toutes les spécialités en une maison unique de fabrique. Ainsi les fabricants d'unis, ceux de châles, de façonnés, etc., élèveraient séparément une maison spéciale, ce qui, en admettant seulement les genres principaux, ne produirait que dix maisons au lieu de six cents; de là économie de toutes sortes, administration unitaire, besoins mieux compris, perfectionnements plus certains, etc.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet qui trouve presque en effet l'issue de la position difficile où nous nous trouvons. Cependant, il nous a semblé que l'auteur ne s'apercevait point que de cette façon il établissait une espèce de féodalité industrielle. Certes, tout baron féodal peut bien avoir un excellent cœur, je le crois; mais de tels exemples sont si rares de nos jours, et si nous nous permettons une petite analogie, nous dirions que de pareils établissements ressembleraient assez à ces creux où se rassemblent les eaux pluviales, qui ne rendent que ce qu'ils ne peuvent garder et infestent le voisinage de miasmes pestilentiels. Nous voulons parler de l'étang qui est à la campagne, ce qu'est pour nous le baron industriel.

Sans doute, M. Kauffmann n'a en vue que le but qu'il se propose, c'est-à-dire de lutter contre la concurrence extérieure; mais si nous admettions que notre industrie soit convenablement distribuée par catégories, que tout ce qui se rapporte à une spécialité soit réuni depuis le Florence jusqu'au satin, et que chaque article ait son personnel de gestion, d'exécution et son personnel flottant; puis que toutes ces branches particulières fonctionnent sous une direction supérieure, ne tirant sa supériorité que d'elle-même; enfin, que les bénéfices soient répartis proportionnellement au produit relatif. Nous croyons qu'une semblable organisation serait plus complète et la seule véritable à établir.

Hé bien! pour en revenir à ma proposition de bazar, ne serait-elle point de la nature de cette économie, mieux comprise que je viens d'essayer de vous résumer. Pensée féconde et qui n'a besoin pour être mise à exécution ni de sacrifices d'hommes ou d'argent, ni de bien grands travaux intellectuels; mine à peine cachée dans la terre, dont les moindres labeurs extraient un métal précieux. Mais la méfiance, ce honteux certificat de notre valeur morale, n'est-elle point là pour arrêter les hommes dont les préjugés s'effrayent aux moindres innovations.

— Ne le croyez pas, me répondit un ami qui m'entendait parler ainsi; la plupart doute de la valeur réelle des avantages que vous leur offrez, puis il y a d'autres considérations.

Comme j'insistais pour qu'il me les fit connaître; il me demanda quelque temps pour les recueillir toutes.

Si vous voulez bien, monsieur le rédacteur, continuer à me prêter votre bienveillant appui pour développer cette question, j'aurai l'honneur de vous adresser encore les réponses que je croirai devoir faire aux objections que l'on m'enverra. J'ai l'honneur, etc. M. J. J.

M. le Rédacteur,

Dans l'avant-dernier numéro de votre estimable journal, vous avez apprécié sagement les conséquences qui peuvent résulter de l'usage que les maisons de fabrique veulent établir de fournir les trames toutes dévidées aux chefs d'atelier. Je crois, comme vous, que l'expérience et la réflexion desabuseront ceux de mes confrères qui croient voir dans cette manière de faire une diminution d'embarras. Je vais rendre public un fait qui m'est particulier, qui pourra s'ajouter à vos arguments, par lesquels vous avez combattu un projet qui ne serait bientôt qu'un monstreux abus.

Il y a quelques années, je travaillai pour la maison G., qui fournissait les trames dévidées. Après un certain espace de temps, je rendis mes comptes et me trouvai en solde. Grande fut ma surprise, car j'avais eu soin de reconnaître toutes les pesées et je savais que toute la soie avait été employée avec beaucoup de soin. Ceci éveilla mon attention d'une manière toute particulière, et je fus conduit à cette idée que la soie pouvait m'être donnée humide. Je pris le parti de m'en assurer. Un jour je reçus une certaine quantité de roquets, je reconnus leurs poids, qui étaient exacts; mais j'attendis sur le lendemain pour le reconnaître de nouveau, et je trouvai une différence très sensible; je retournai ma pesée au magasin pour en faire rectifier le poids. Je pris même quelques précautions pour ne pas imputer à la maison un abus frauduleux. Quelle fut mon indignation quand le chef vint me dire que l'on ne pouvait reconnaître d'erreur au bout de deux jours, et que d'ailleurs les roquets n'avaient pas de *pentimure*, et que je pouvais avoir des cannettes. Une altercation assez vive eut lieu, et je déclarai que je ne recevrais plus de trame dévidée, ce qui me fut accordé avec peine. Bref, au bout de peu de temps, je quittai la maison, je fus quitte pour payer un solde qu'intimement je savais n'être produit que par l'humidité de la soie; mais les preuves matérielles me manquaient et force fut d'en passer par là.

Je suis loin de penser que l'on donnera la soie humide en

la donnant dévidée; mais, quand réellement il se commettra une erreur, et cela arrive fréquemment, n'est-il pas pénible de penser que d'honnêtes chefs d'atelier qui voudront les faire relever seront exposés à recevoir la même imputation qui m'a été faite; car, en effet, les roquets ne pourront porter également la même quantité de matière. Or, le nombre qui aura été donné ne pourra servir de terme de comparaison, comme cela a lieu pour les *maïns* et les *pentimes*. Ainsi ce sera une cause de suspicion entre le chef d'atelier et le négociant, c'est une raison de plus que le dévidage fourni par les négociants soit repoussé.

Du reste, combien de vieillards ne vivent que du dévidage, c'est leur arracher le peu de ressources qui leur reste, et toute la vie de ces infortunés a servi à édifier des fortunes commerciales; il y a donc injustice et ingratitude à les priver de ce qui leur procure un salaire minime mais indispensable.

Je me joins avec vous, M. le rédacteur, pour demander d'autres améliorations que celle que MM. les négociants veulent réaliser, il y a autre chose à faire pour rendre la fabrique plus prospère; quand on obert trop à son intérêt particulier, il est rare qu'on n'entre pas dans une voie injuste et vexatoire.

Si vous jugez, M. le rédacteur, que ma lettre présente quelque utilité par sa publication, je vous prie de lui accorder une place dans votre journal.

Je suis votre tout dévoué abonné,

JAN. RD.

Croix-Rousse, 7 février 1846.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier de Nantes*: « Le 2 février, au matin, on a trouvé échouée sur la côte de la Noue (île de Ré), à une lieue environ de la flotte, une petite baleine qui ne paraissait morte que depuis quelques jours. En voici les dimensions: longueur du poisson de 6 à 7 mètres; du ventre à l'extrémité de la nageoire supérieure, 1 mètre 80 cent.; ouverture de la queue, 1 mètre 55 cent.; les deux nageoires ont chacune 1 mètre 59 cent.; longueur de la gueule, 40 cent. Les yeux très-petits. Le trou pour renvoyer l'eau se trouve à 60 cent. de l'extrémité de la tête. On a procédé à la vente de ce cétacé.

RICHESSSES ZOOLOGIQUES. — Le roi a fait don au Muséum d'histoire naturelle des animaux qui lui avaient été donnés par l'empereur du Maroc, ces animaux, qui, malgré la mauvaise saison, n'ont pas souffert du voyage, rempliront un vide dans la ménagerie du Muséum, ce dont on doit se féliciter; ils sont au nombre de sept, savoir: une lionne adulte, deux autruches mâles, dont l'une surtout est d'une grande beauté; trois gazelles appartiennent à deux variétés différentes; un moufflon à manchettes. Ce dernier animal est l'une des plus précieuses acquisitions que pût faire la ménagerie. Le moufflon ou mouton sauvage de l'Afrique septentrionale, apporté pour la première fois d'Egypte par M. Geoffroy-St-Hilaire, manque encore dans tous les musées, et jamais on ne l'avait observé vivant. L'individu donné au Muséum est d'ailleurs dans un état fort différent de celui que possèdent les galeries, et l'étude dont il sera l'objet permettra de compléter sur plusieurs points l'histoire naturelle de l'espèce à laquelle il appartient: un des peintres attachés à l'établissement va, dit-on, en faire immédiatement la figure.

— A Chatillon d'Azergues, la femme Chasselet s'est précipitée dans un réservoir d'eau, appelé dans le langage de la campagne *boutasse*. Retirée de l'eau avant d'être entièrement asphyxiée, elle a succombé dans le jour à cet acte de désespoir. Cette mère de famille était généralement estimée. Un chagrin dont nous ignorons la cause, avait troublé sa raison. Depuis plusieurs mois, elle avait donné, de temps en temps, des preuves d'aliénation mentale.

— Au Breuil, dans la nuit du 20 au 21 janvier, à une heure après minuit, des voleurs se sont introduits dans la maison du sieur Brumelin par une petite fenêtre du rez-de-chaussée, dont ils ont brisés les barreaux de fer. Ils avaient déjà entassé dans un drap toutes les marchandises valant au moins 1,500 fr.; lorsque la femme Brumelin, éveillée par le bruit, se mit à la fenêtre de l'étage supérieur à crier: *aux voleurs!* Les habitants du village commençaient à venir en foule, lorsque les malfaiteurs ont pris la fuite, abandonnant les marchandises dans la crainte d'être arrêtés.

LE DIABLE EN PROVINCE. — Le carnaval donne ordinairement lieu à des scènes plaisantes. Voici une anecdote que l'on nous envoie d'une ville de province.

Un individu invité à un bal y avait assisté travesti en démon, s'étant retiré avant le jour, il frappa à la porte de son auberge, et, comme il faisait très-froid, il redoublait ses coups précipitamment. Enfin, à force de frapper, il parvint à réveiller une vieille servante qui vint, à moitié endormie, lui ouvrir, mais qui, dès qu'elle le vit, referma au plus vite la porte, et s'enfuit en criant: *Jésus Maria!* de toute sa force. L'étranger ne pensant point à son habillement diabolique, et ne sachant ce que pouvait avoir la servante, continua à frapper inutilement, mourant de froid, il se décida à chercher un gîte ailleurs. En cherchant le long de la rue, il aperçut de la lumière dans une maison dont heureusement la porte n'était pas fermée, il vit en entrant un cerceuil avec des cierges autour, et un vieux prêtre qui, son bréviaire en main, dormait auprès d'un bon brasier.

L'étranger s'approcha du feu le plus qu'il put, et s'endormit tranquillement sur son siège. Le prêtre cependant s'éveilla, et voyant la figure de cet homme endormi, il ne douta pas que ce ne fût le diable qui venait s'emparer du mort, il poussa des cris si épouvantables, que l'étranger s'éveillant en sursaut, fut tout effrayé croyant voir à son tour le mort à ses trousses.

Quand il fut revenu de son étourdissement, il comprit que c'était son habillement qui avait causé son embarras, et com-

me le jour commençait à paraître, il put changer d'habit chez un tailleur, d'où il se rendit à son auberge. Il apprit en arrivant que la servante était malade pour avoir vu le diable cette nuit, et sut ensuite qu'on publiait dans le quartier, sur le témoignage du confesseur qui l'attestait pour l'avoir vu, que le diable était venu enlever le corps de M....

UN BANQUIER PHILANTROPE. — Un banquier qui a gagné beaucoup d'argent dans les actions des chemins de fer, parle dit-on, de faire construire un hôpital. Un plaisant trouve très-juste, qu'un homme qui a ruiné tant de familles, fonde, sur la fin de ses jours, une maison pour les loger et les nourrir.

LA FINANCE A L'ÉGLISE. — L'affluence des auditeurs aux sermons du Père Lacordaire est toujours très-grande. La femme d'un riche banquier étant arrivée trop tard à l'église, — *On aurait bien dû, dit-elle, tout haut, mettre le prix des chaises à un écu.* Une dame qui l'entendit, lui répartit en se tournant vers elle: *il paraît bien, Madame, que vous avez plus d'écus que d'esprit.*

PETITE CORRESPONDANCE.

Au journal *PARIS INDUSTRIEL*. — L'*Écho de l'Industrie* a remplacé l'*Écho de la Fabrique*, qui n'existe plus; il est donc inutile d'envoyer des numéros doubles.

Au *JOURNAL DE BÉZIERS*. — Mêmes observations.

A la *GAZETTE AGRICOLE DE TURIN*. — Mêmes observations.

Au *COURRIER DE ST-ETIENNE*. — Veuillez donc rectifier l'adresse et mettre celle de notre rédacteur, rue du Commerce, 26, à Lyon.

A M. Just. M., à Besançon. — Nous ne recevons plus l'*Imp.*, sans en connaître la raison.

A M. J. J., à Paris. L'ap. a oublié les amis de Lyon. Ecrivez-nous donc où en est l'éd. projetée.

A M. E. F., à Paris. — Toujours sans nouvelles. Notre inquiétude égale notre impatience.

A M. U. B., à Millery. — Nos labeurs excessifs nous ont empêché de vous écrire plus tôt. Nous remplacerons tout cela par une visite personnelle. Dites-nous le prix des 3 petits ouvr. que vous nous avez remis, nous en placerons quelques exempl.

A M. E., à St-Martin-de-C. — Nous avons reçu le renouv. Les numéros ont dû vous parvenir.

ANNONCES.

On trouve en Lecture,

Rue DU COMMERCE, 26, à l'ENTRESOL,

Les principaux journaux de Paris et des départements, ainsi que tous les ouvrages de *FOURIER* et des disciples de l'Ecole sociale.

A LOUER : — Plusieurs appartements bien situés dans un bon quartier, pouvant servir de magasins et d'appartements.

A VENDRE, pour cause de départ, un fonds de lingerie et nouveautés, bien achalandé, et dans une jolie situation. S'adresser au bureau du journal.

Déronzière, Chef d'atelier, et Couillet, Tourneur Mécanicien,

Fabricants de **BASCULES CONTRE - RÉGULATEURS** pour la tension de la chaîne, rue Célus, n. 9, à la Croix-Rousse.

A VENDRE, trois métiers au quart, travaillant. S'adresser au bureau du journal. On livrera à des prix modérés.

A LOUER DE SUITE, hangar, remise, cour, écurie, logement d'un concierge, rue Jarente, 8.

S'adresser à M. Picar, quai Bon-Rencontre, 63. Ce local sert à la *fourrière* de la ville de Lyon, que le locataire pourra continuer à son gré.

MAISON D'ACCOUCHEMENT.
Ce nouvel établissement, dirigé par M. me BEVAL, matresse sage-femme, offre aux dames enceintes tous les soins que leur position peut désirer. On y reçoit des pensionnaires à des prix très-modérés. M. me BEVAL fait des accouchements en ville quand on la retient d'avance. Elle donne des conseils pour les maladies des dames, tous les jours de une heure à trois. — Un médecin est en outre spécialement attaché à cet établissement, rue de la Gerbe, 3, au 3. me.

Avis à MM. les Chefs d'ateliers.

Assortiment de Peignes à tisser, de hasard, à vendre à bon marché, à la *Fabrique de Peignes de M. SIMOND-CHAMPAVÈRE*, rue Dumenge, 6, au 1^{er}. — Echanges et réparations sur les métiers.

Bouvier,

MONTÉUR de MÉTIERS.

Rue des Fossés, 21, au 1^{er}, à la Croix-Rousse.

Le gérant, J.-B. FAVIER.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNIER.

(1) Ce mémoire est aujourd'hui réuni en brochure, et se vend chez tous les libraires.